



CGT A.D.A.P.E.I.

Du pays de Montbéliard

13/11/2013

L'avenir appartient à ceux qui luttent

Déclaration CGT ADAPEI de Montbéliard.

CE du 16/07/2013

La fusion des ADAPEI du Doubs est effective depuis le 01 Avril 2013. Les seuls thèmes abordés avec les instances représentatives du personnel jusqu'à ce jour relèvent de décisions unilatérales de l'employeur (mutuelle, prévoyance, retraite). Des accords de transfert et de prorogation des mandats des Instances Représentatives du Personnel ont été signés par l'ensemble des organisations syndicales en dates du 25/03 et du 18/06 2013.

La CGT a signé ces accords afin de garantir le maintien du dialogue social au sein de la nouvelle entité créée sans pour autant avoir d'éléments précis sur le devenir des Instances Représentatives du Personnel et donc par conséquent de la représentativité qui en découlera, ainsi que du degré d'autonomie des différentes structures composants la nouvelle association .

A ce jour, la direction de cette nouvelle association n'a fourni aucune date de négociation sur les thèmes importants tels que le temps de travail, les congés, les accords propres à chaque structures.

Aujourd'hui et avant de pouvoir entamer des discussions sur ces sujets, il y a lieu avant tout d'aborder la question des IRP de cette nouvelle association.

Est-ce réellement une priorité pour notre employeur ? Depuis la dernière réunion du 5 Avril 2013 concernant la fusion, il n'y a eu aucune avancée dans les discussions hormis la programmation d'une journée de formation sur le temps de travail.

Après consultation de différents experts, notre syndicat est aujourd'hui conforté dans ses doutes et notamment sur la validité juridique des accords signés le 25/03 et le 18/06.

En conséquence, la CGT exige l'ouverture des débats sur la constitution et la mise en place des futures IRP le plus rapidement possible.

INFO :

Tous les salariés ayant un dossier sur les heures d'équivalence sont conviés à la réunion du 25 JUILLET 2013 AU CE à Hérimoncourt à 13H30 afin de discuter de la possibilité d'aller en Cour Européenne des Droits de l'Homme ; le délai de la Cour Européenne étant le 13 Août 2013.